



# ASSOCIATION AGRÉÉE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE LA TRUITE DES MONÉDIÈRES

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

*Le 30 Janvier 2014 à 20H00 au foyer rural de Saint-Yrieix le Déjalat*



### Compte-rendu de séance

**La Truite des Monédières**

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Courriel : [aappma.correze@gmail.com](mailto:aappma.correze@gmail.com) – Site : <http://aappmacorreze.jimdo.com>



**L'assemblée générale ordinaire** de l'AAPPMA « La Truite des Monédières » s'est tenue le **30 Janvier 2014 à 20H00 au foyer rural de Saint-Yrieix le Déjalat.**

*- Etaient présents :*

M. LAURENT Roland, président de l'AAPPMA  
Mme FERREIRA DE ALMEIDA Sylvie, trésorière de l'AAPPMA  
M. ALTIERI Guillaume, M. BOUVARD Marc, Mme BOUVARD Josiane, M. CHABRERIE Bernard, M. MICHEL Emmanuel, M. PETITJEAN Stéphane, M. VITRAC Serge, membres du conseil d'administration de l'AAPPMA  
Plusieurs membres de l'AAPPMA étaient également présents.

M. CHABRILLANGES Patrick, président de l'AAPPMA de Treignac

*- Etaient excusés :*

M. DIAZ Diego, M. MILLET Paul,, PETITJEAN J.C., PETITJEAN F. tous membres de l'AAPPMA.

Le président Roland LAURENT accueille et remercie tous les participants à l'assemblée générale. Il fait remarquer la bonne affluence à notre assemblée avec un record de participation.

Une pensée est demandée pour Didier Faure, l'un de nos administrateurs, tragiquement disparu en Décembre 2013.

#### **ORDRE DU JOUR :**

- Rapport moral du président et compte-rendu d'activités
  - Bilan financier 2013
- Présentation de l'étude des membres de l'AAPPMA
  - Questions diverses reçues par courrier ou mail
  - Question diverses des membres présents



## Rapport moral et compte-rendu d'activités

Le président présente les activités de l'association en 2013.

### ▪ Liste des dépositaires de l'AAPPMA en 2013 :

<b>L'atelier du Cache Noisettes à Corrèze</b> Avenue de la Gare 19800 CORREZE	<b>Restaurant «L'Herbier sauvage»</b> Le Bourg 19300 ST-YRIEIX LE DEJALAT	<b>Tabac Presse «Le Trèfle» à Corrèze</b> Avenue de la Gare 19800 CORREZE	<b>Magasin Vival</b> Zone artisanale 19800 ST-PRIEST DE GIMEL	<b>Bar-Restaurant « La Montane »</b> Le Bourg 19800 VITRAC	<b>Office de Tourisme de Corrèze</b> Place de la Mairie 19800 CORREZE
--	--	--	--	--	---

Site d'adhésion par Internet  
[www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)

Nous en profitons pour remercier l'ensemble de nos dépositaires, sans qui nous n'existerions plus.

### ▪ Cartes vendues en 2013 :

2013 est la première année d'existence de l'AAPPMA. Pour réaliser le comparatif avec 2012 nous avons pris en compte les résultats 2012 des deux anciennes AAPPMA.

	2012		2013	
	Internet	Papier	Internet	Papier
Carte majeur et interdépartementale	39	85	115	124
Carte découverte femme	7	2	8	9
Carte mineur (12-18 ans)	1	21	18	22
Carte découverte (-12 ans)	9	24	39	33
Carte vacances	11	6	16	17
Carte journalière	9	24	27	33
<b>Total cartes</b>	<b>76</b>	<b>162</b>	<b>223</b>	<b>238</b>
<b>Total statutaire</b>			<b>141</b>	<b>155</b>

Le nombre total de carte vendues en 2013 est de 238 contre 223 en 2012 soit une augmentation de 6.67 %.

### ▪ Membres en 2013 :

Le nombre de membres statutaires de l'association est donc de 155 en 2013, contre 141 en 2012 soit une augmentation de près de 10 %

**La Truite des Monédières**

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Courriel : [aappma.correze@gmail.com](mailto:aappma.correze@gmail.com) – Site : <http://aappmacorreze.jimdo.com>



### ▪ **Réalisation du fichier pêcheur :**

En 2013, l'AAPPMA a réalisé comme tous les ans, le fichier informatique de suivi des membres de son association. Cette saisie annuelle qui est réalisée depuis 2008 (à l'époque des deux anciennes AAPPMA) a fait l'objet d'une étude des membres. M. PETITJEAN, secrétaire de l'association présente les principaux résultats de cette étude.

### ▪ **Envoi de convocations personnelles pour l'assemblée générale :**

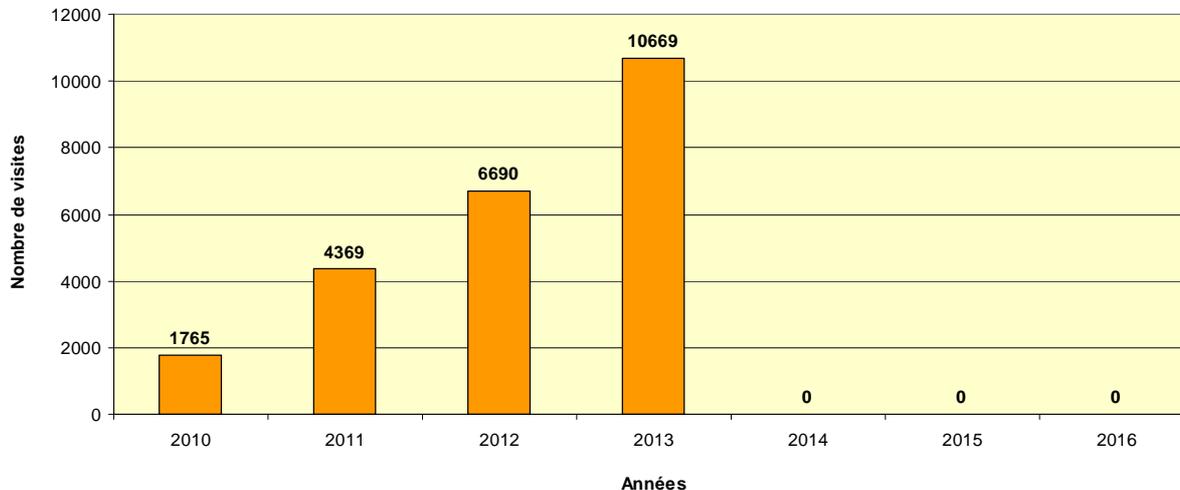
Grâce au fichier pêcheur, des convocations individuelles ont été envoyées par courrier à chaque membre, 15 jours avant l'assemblée générale en 2014.

### ▪ **Fréquentation du site Internet et de la page Facebook :**

Dans l'objectif de mieux faire connaître l'association, nous avons créé en janvier 2010 un site Internet visant à présenter l'association ainsi qu'à promouvoir le loisir pêche et la protection des milieux aquatiques. Un e-mail a également été créé.

La fréquentation du site et de la page Facebook en 2013 est excellente avec près de 11 000 visites annuelles. Ce chiffre est en constante augmentation depuis le lancement du site.

**Fréquentation annuelle du site Internet et de la page Facebook de l'AAPPMA des Monédières depuis sa création en Décembre 2009**



### ▪ **Bulletin annuel "Pêche en Monédières" :**

Depuis 2009, l'AAPPMA réalise un bulletin d'information annuel à destination des membres et des élus intitulé "Pêche en Monédières" tiré à 250 exemplaires. Ce bulletin est distribué à chaque membre de l'AAPPMA et dans toutes les communes.

### ▪ **Articles de presse :**

En 2013, l'AAPPMA a également communiqué au travers de la presse quotidienne régionale et des bulletins communaux. Plusieurs articles ont ainsi été rédigés.



## ▪ Consultation pour l'élaboration du plan de développement du loisir pêche:

L'AAPPMA a été consulté par la Fédération de Pêche de la Corrèze sur la rédaction et la mise en place d'un plan départemental du loisir pêche. . L'AAPPMA a adopté une motion en Conseil d'administration du 25/09/2013 :

*" Dans le cadre du Plan de Développement du Loisir Pêche mené par la Fédération et dans l'objectif d'une préservation de la gestion patrimoniale pratiquée depuis 15 ans par les deux AAPPMA fondatrices, le conseil d'administration de l'AAPPMA la Truite des Monédières demande la création d'une « zone de conservation des souches », qui couvrirait son territoire et ceci en lieu et place de la « zone transitoire » où il est inscrit actuellement."*

## ▪ Restauration de la continuité écologique sur la Dadalouze :

Dans le cadre des travaux piscicoles menés par l'AAPPMA, le bassin Corrèze et la Fédération de Pêche, nous avons réalisé à l'automne 2013 une passe à poissons rustique sur la Dadalouze en amont du pont de Commerly à Saint-Yrieix le Déjalat.

La solution technique retenue a consisté à créer une "passe à poissons" constituée de quatre prébarrages en blocs rocheux de 15 cm de chute chacun, de tel sorte que le seuil et l'aspect naturel du site soient totalement préservés.

Préalablement à ces travaux, une pêche électrique de sauvetage avait été réalisée par la Fédération de pêche, permettant la capture d'une quinzaine de truitelles sur vingt mètres environ ainsi que de quelques vairons qui ont été transférés dans la retenue de la "lève".

Nous remercions au passage, tous les partenaires et les bénévoles ayant participé à l'opération ainsi que la municipalité de Saint-Yrieix le Déjalat, propriétaire de l'une des rives qui a autorisée le passage des engins et permis la réalisation des travaux.

## ▪ Création de frayères à truite sur le ruisseau du Bourdeyroux :

Le samedi 19 Octobre, les bénévoles de l'AAPPMA La Truite des Monédières ont réalisé un petit chantier de création de frayères artificielles pour les truites de la Montane.

Toute l'équipe de bénévoles de l'AAPPMA a ainsi réalisé plusieurs zones de frayères. Au total, 1,5 tonnes de graviers ont été déversés dans cet affluent.

En parallèle une ouverture du ruisseau avec enlèvement des encombres a été réalisée afin de permettre aux géniteurs de la Montane de remonter dans cet affluent.

La Truite des Monédières remercie au passage tous les bénévoles ayant participé à l'opération, le propriétaire pour avoir bien voulu nous laisser réaliser ces travaux ainsi que l'entreprise Gedimat - Flamary de Saint-Priest de Gimel pour la fourniture des graviers.



## ▪ **Pêches électriques de suivi de réserve sur la Dadalouze et le ruisseau du Chazalviel :**

La Maison de l'Eau et de la Pêche de la Corrèze a réalisé à l'automne 2013 les pêches électriques d'inventaire de suivi de la réserve mise en place sur la Dadalouze en 2011. 5 stations ont ainsi été prospectées avec l'aide des bénévoles de l'AAPPMA et grâce au financement du bassin Corrèze et de la Fédération de pêche de la Corrèze. Le suivi se poursuivra en 2015, date de la fin de mise en réserve de ce tronçon de cours d'eau.

## ▪ **Pose de sondes thermiques :**

Afin de mieux connaître le fonctionnement des cours d'eau, l'AAPPMA dispose depuis 2009 de plusieurs enregistreurs de température de type ibCod.

Les enregistrements sont réalisés à pas de temps horaire avec une précision de 0,1°C. Les premiers enregistrements ont été obtenus à partir de novembre 2009. Ils sont relevés tous les six mois. Ceux-ci permettent le calcul de niveau typologique théorique et de déterminer les dates d'émergence des alevins de truite commune. Plusieurs stations sont suivies : la Corrèze à Corrèze, la Corrèze au pont de Combesserre, la Dadalouze à Commerly, le ruisseau du Chazalviel à Saint-Yrieix le Déjalat et la Montane à Sarran.

## ▪ **Suivi de frayères :**

Un suivi partiel des frayères sur la Montane est réalisé depuis 2008. Des passages quotidiens sont réalisés, avec recensement du nombre de géniteurs présents etc. Le pic de ponte est évalué (sans grande certitude) autour du 27 Novembre.

## ▪ **Participation aux pêches électriques sur l'AAPPMA d'Egletons :**

Des pêches électriques d'inventaire ont été réalisées sur le territoire de l'AAPPMA voisine d'Egletons. Tout comme d'autres AAPPMA, notre AAPPMA a participé à ces pêches sur le Gagnoux et le Doustre.

## ▪ **Journée découverte des frayères à truite sur la Montane :**

Le 16 Novembre dernier, l'AAPPMA a organisé une sortie découverte des frayères à truite sur les bords de la Montane près de Sarran au pont Maure.

Cette journée a permis aux bénévoles présents de mieux comprendre le fonctionnement de la reproduction de la truite, mais aussi de pouvoir observer quelques géniteurs en action.

## ▪ **Participation au prix Charles Ritz 2013 :**

L'International Fario Club, est une association internationale pour la protection de la truite qui organise chaque année un concours dénommé « Prix Charles Ritz », visant à récompenser les AAPPMA "méritantes" en termes d'actions de gestion, de protection et de restauration des milieux aquatiques.

Pour son édition 2013, l'AAPPMA "La Truite des Monédières" a déposé un dossier de participation auprès de l'International fario club. Ce dossier a attiré l'attention du jury puisque que nous avons été sélectionnés parmi les finalistes du prix. Le jury nous a rendu visite le 08 Octobre dernier pour observer tous nos chantiers en faveur de la restauration de la population de truite mais malheureusement notre AAPPMA n'a pas remporté le prix.



## ■ Participation à la consultation réglementaire FNPF

Dans le cadre de la réforme réglementaire souhaitée par la Fédération Nationale à partir de 2015, une vaste consultation des pêcheurs a été réalisée durant l'été et le début d'automne 2013. L'AAPPMA, consultée par la Fédération départementale à ce sujet a adopté une motion en Conseil d'administration du 25/09/2013. Cette motion est présentée sur la page suivante :

*" L'AAPPMA « La truite des Monédières », regrette le mode d'organisation de la consultation réglementaire organisée par la FNPF, que ce soit sur la forme ou sur le fond. Elle regrette que la période ne soit pas favorable (période de rentrée, de fermeture de la truite etc.), ni le mode de diffusion (bourrage possible des urnes par Internet) qui souligne le manque de professionnalisme dans l'organisation de ce processus. Le bilan des résultats réalisé par « synthèse » par les AAPPMA, puis par les FD, ne risque-t-il pas d'édulcorer ou d'exacerber les résultats ? Sur le fond du questionnaire, les questions sont totalement orientées (avec par exemple l'orientation de la réponse sur la protection du brochet en 1<sup>ère</sup> catégorie), sur des sujets qui ne sont pas universels (nous ne sentons pas concernés par la question sur la pêche du silure de nuit) ce qui fait de ce questionnaire une parodie de sondage qui n'aura aucune valeur d'échantillonnage et des résultats totalement biaisés.*

*Sur des aspects plus globaux et qui concernent notre territoire, à l'unanimité, l'AAPPMA des Monédières :*

- réitère sa volonté de faire passer la protection des milieux aquatiques avant tout et notamment le développement du « loisir pêche » qui, si l'objectif semble honorable, ne doit pas conduire dans les faits, au retour à une politique dépassée de déversement de poissons dans nos rivières et ruisseaux, politique qui a montré sa totale inefficacité sur nos secteurs depuis 70 ans.*
- demande l'enlèvement des mesures limitatives pour la pêche des espèces susceptibles de créer des déséquilibres écologiques (toutes techniques et toutes périodes ainsi que des autorisations de pêche dans les réserves)*
- demande la mise en place de mesures locales de préservation des populations et pas de grandes lignes nationales qui sont difficilement applicables localement*
- demande le lancement d'une étude de l'impact de la mise en place d'une taille légale sur la croissance et la maturation des espèces et plus généralement de la pertinence de l'existence d'une taille minimale de capture pour les poissons.*



▪ **Assermentation d'un garde-pêche particulier pour l'association :**

En 2013, notre AAPPMA a agréé un garde particulier en la personne de M. Guillaume ALTIERI qui a prêté serment à l'automne 2013. Cette personne interviendra sur le territoire de l'AAPPMA où elle détient des baux de pêche.

▪ **Participation aux commissions de bassin Corrèze :**

L'AAPPMA des Monédières fait partie du bassin Corrèze regroupant toutes les AAPPMA gestionnaires du bassin versant. Nous avons donc participé régulièrement aux réunions du bassin Corrèze qui se tiennent à la fédération.

**Le bilan d'activités 2013 est approuvé à l'unanimité.**



## Bilan budgétaire 2013

Mme FERREIRA DE ALMEIDA, trésorière de l'association, présente l'état des comptes au 31/12/2013. La situation financière de l'association est saine.

Avec 8000 € de recettes et 6825 € de dépenses, l'exercice 2013 se termine sur un léger bénéfice de 1222.49 €

La trésorière précise que les comptes ont été approuvés par les contrôleurs au comptes le 30/01/2014.

**Le bilan financier et les comptes 2013 sont approuvés à l'unanimité.**

## Questions diverses dans la salle

A la fin des présentations des membres du bureau, les personnes présentes dans la salle sont invitées à s'exprimer librement.

Nul n'intervenant, la séance est levée à 22H30.

**Le Président**  
de « *La Truite des Monédières* »



**Roland LAURENT**

**Le Secrétaire**  
de « *La Truite des Monédières* »



**Stéphane PETITJEAN**



***Pour plus de renseignements :***  
**aappma.correze@gmail.com**  
**<http://aappmacorreze.jimdo.com>**